

Quelques conseils pratiques

La gestion efficace d'un dossier de travaux passe par un processus rigoureux de validation du devis. Pour garantir l'éligibilité aux CEE et assurer un suivi fluide, chaque étape doit être scrupuleusement respectée.

L'utilisation du logiciel Stella facilite cette gestion en centralisant les échanges et en assurant la traçabilité des informations.

1^{ère} étape : avant validation du devis

- **1 devis = 1 demande.**
- S'assurer que l'artisan est bien RGE. En effet, pour un projet de travaux portant sur un bâtiment résidentiel collectif, le label RGE est une condition d'obtention des aides publiques à la rénovation énergétique.

2^{ème} étape : création de votre demande sur votre logiciel Stella

3^{ème} étape : échanges et validation du devis

- L'ensemble des échanges se fait via Stella pour les informations sur le devis, des questions, etc.
- **Vérification du devis** : exactitude des informations : coordonnées de l'agence représentant le syndic, adresse des travaux ; les marques et références des produits posés sont bien spécifiées, etc.
- Une fois le **devis validé**, vous pouvez procéder à la signature du devis entre les deux parties prenantes.

4^{ème} étape : signature du devis

- **Attendre la validation d'Adeena avant de signer le devis.**
- Dater et signer le devis manuellement.
- Préciser les nom prénom et fonction du signataire de façon manuscrite.
- Apposer le cachet de l'agence immobilière en s'assurant que les informations légales du tampon soient à jour.

Important : pour les travaux chauffage collectif ou l'installation d'une VMC collective, nous avons besoin du nombre de logements desservis. La transmission de la documentation technique de l'équipement installé sera demandée.